

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-308 du 17 septembre 1982

portant création d'une commission technique spéciale chargée d'étudier les réclamations sectorielles ou individuelles qui pourraient être formulées à la suite des reclassements des Agents Permanents de l'Etat dans les différents Corps des Personnels de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission technique spéciale chargée d'étudier les réclamations sectorielles ou individuelles qui pourraient être formulées à la suite des reclassements des Agents Permanents de l'Etat dans les différents Corps des Personnels de l'Etat.

ARTICLE 2 - La composition de la commission est la suivante :

- Président : le Ministre du Travail et des Affaires Sociales ou son représentant,
- Vice-Président : le Ministre des Finances ou son représentant,
- Membres : .5 représentants de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (U N S T B),
 - .1 Inspecteur d'Etat de la Section Administrative et
 - .1 Inspecteur d'Etat de la Section Financière.

ARTICLE 3 - La commission peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 4 - La commission doit rendre compte périodiquement au Chef de l'Etat, en Conseil Exécutif National, du déroulement de ses travaux avec des propositions concrètes.

ARTICLE 5 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 17 septembre 1982

... \ ...
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

... \ ...
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 8 - MTAS + MF 8x2 = 16.- IGE et
ses Sections 6 - UNSTB 4 - SGG 4 DPE au MTAS 6 - JORPB 1
... \ ...